

ACTION URGENTE

EXPULSION FORCÉE DE COMMUNAUTÉS AU GUATEMALA

Dans la vallée du Polochic (nord-est du Guatemala), quelque 2 500 personnes de 12 communautés rurales ont été expulsées de force. Elles n'ont nulle part où aller et n'ont pas accès à de l'eau ni à de la nourriture. Une soixantaine d'autres familles risquent d'être expulsées.

Des ouvriers ruraux des communautés indigènes kekchis du département d'Alta Verapaz, au Guatemala, affirment qu'ils vivent et travaillent sur 14 sites depuis une trentaine d'années, bien qu'une entreprise locale leur conteste la propriété de ces terres. Le 7 février 2011, un juge local a décerné une ordonnance d'expulsion aux 14 communautés concernées. Le 14 mars, soit un jour avant la date prévue pour l'expulsion, les communautés et les autorités se sont rencontrées pour tenter de régler le différend en question, mais les habitants n'ont pas été informés que l'expulsion devait avoir lieu le lendemain.

Le 15 mars, la police et l'armée ont expulsé de force les habitants de l'exploitation agricole Miralvalle, après l'échec d'une tentative de médiation entre les autorités et la communauté en question, qui souhaitait faire une récolte avant de partir. Selon certaines informations, les policiers et les militaires ont utilisé du gaz lacrymogène au moment de l'expulsion. **Antonio Beb Ac**, un membre de la communauté, a été tué lors de cette opération et deux autres personnes souffriraient de complications imputables au gaz lacrymogène. Le même jour, les autorités ont expulsé les habitants de l'exploitation Agua Caliente. Le 16 mars, la police et l'armée ont expulsé les habitants de l'exploitation Quinich et, selon certaines informations, des maisons ont été incendiées. Le 17 mars, les habitants de six autres exploitations – Río Frío, Bellaflor, Ocho de Agosto, Los Recuerdos, Paraná et Santa Rosita – ont été expulsés. Selon des militants de la société civile, les communautés de Bellaflor et d'Ocho de Agosto ont été expulsées par erreur. Le 18 mars, les habitants de trois autres exploitations – El Sauce, Las Tinajas et Semau – ont été expulsés.

Deux autres communautés, celles de San Miguelito et de Campanas, risquent actuellement d'être expulsées de force. Elles se composent de 60 familles (300 personnes). Le Guatemala est partie au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC). Il est tenu, à ce titre, de veiller à ce que, « suite à une expulsion, une personne [ne] se retrouve [pas] sans toit ou [ne] puisse [pas] être victime d'une violation d'autres droits de l'homme ».

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par le fait que des personnes ont été expulsées de force des exploitations de la vallée du Polochic, dans la municipalité de Panzós (département d'Alta Verapaz), en violation des normes internationales ;
- demandez qu'il ne soit procédé à aucune autre expulsion tant que le Guatemala n'aura pas rempli ses obligations au regard du PIDESC, à savoir : donner aux habitants des informations complètes et en temps utile sur les propositions du gouvernement qui concernent leur communauté, engager une véritable négociation avec eux afin d'étudier toutes les solutions permettant d'éviter l'expulsion et, si nécessaire, leur offrir une indemnisation ou un logement de remplacement décent, proche de leur lieu d'installation initial ;
- exhortez les autorités à diligenter une enquête impartiale et approfondie sur la mort d'Antonio Beb Ac, à en rendre les conclusions publiques et à traduire en justice les responsables présumés de ce crime.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 2 MAI 2011 À :

Ministre de l'Intérieur Carlos Menocal
Ministro de Gobernación
6ª Avenida 13-71, Zona 1,
Ciudad de Guatemala,
Guatemala
Fax: +502 2413 8658

Formule d'appel : *Estimado Sr. Ministro, /
Monsieur le Ministre,*

Ministre de l'agriculture Ing. Juan Alfonso
De León

Ministero de Agricultura y Ganadería
Ministerio de Agricultura y Ganadería
7a avenida 12-90, zona 13, Edificio Monja
Blanca, Ciudad de Guatemala, 01013,
Guatemala
Fax: +502 2413 7007

Courriel: despachosuperiormaga@gmail.com
Formule d'appel : *Estimado Sr. Ministro, /
Monsieur le Ministre,*

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Guatemala dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

AU 83/11, AMR 34/004/2011, 21
mars 2011

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

